

RAPPORT DE LA MAIRESSE 2024

SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER & DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Chères citoyennes et citoyens

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec, je dépose mon rapport sur les faits saillants de la municipalité du Canton de Dundee pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024. Les données contenues dans ce rapport, proviennent des vérificateurs externes, qui tracent un portrait conforme et transparent des opérations comptables de l'administration municipale.

Le rapport financier, audité par la société de comptables professionnels agréés Raymond Chabot Grant Thornton., a été déposé en séance ordinaire le 02 septembre 2025 et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le rapport financier consolidé, est aussi disponible sur le site internet de la municipalité, de même que le présent rapport de la mairesse.

À la suite de la réalisation de son mandat, l'auditeur est d'avis que les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité du canton de Dundee au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé et conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le rapport financier

Les états financiers de la municipalité au 31 décembre 2024, indiquent :

- des revenus de fonctionnement de **1 424 920\$**
- des dépenses de fonctionnement de **1 046 843\$**
- en tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, affectation, etc...) en résulte un surplus de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de **225 013\$**
- un montant de **20 000\$** a été affecté pour la mise à niveau de la déneigeuse
- un montant de **30 000\$** est affecté au fonds de roulement
- un montant de **150 000\$** est affecté à l'entretien des cours d'eau verbalisés
- La municipalité n'a aucune dette directe et dispose d'une marge de crédit de **100 000\$**, non utilisée.

Comparaison

La rémunération global/ charges :	à Dundee 25.19%	les municipalités au Québec :39.30%
Financement à long terme/ acquisitions :	à Dundee 1.27%	les municipalités au Québec :33.76%
Endettement total/unité évaluation :	à Dundee 78\$	les municipalités au Québec :8 013\$
Charges nettes/ unité évaluation :	à Dundee 2 044\$	les municipalités au Québec :6 037\$

Traitement des élus

Conformément à l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux (LTEM) le greffier trésorier d'une municipalité locale dont le règlement sur la rémunération est en vigueur, doit diffuser dans le rapport financier de la municipalité, la rémunération et l'allocation de dépenses versées aux élus. Au 31 décembre 2024, pour l'ensemble de leurs fonctions exercées au conseil municipal local :

- La Mairesse a reçu un total de **11 258\$**
- Les six conseillers ont reçu un total de **21 455\$** soit une moyenne de **3 576\$** par élu

En conclusion, le rapport financier au 31 décembre 2024 démontre que la municipalité est en excellente situation financière. Je tiens à remercier l'équipe du bureau municipal pour son implication indéfectible et également le conseil municipal pour sa précieuse collaboration.



Linda Gagnon, Mairesse